

J'aimerais revenir en conclusion au projet de caisse de retraite fédérale. Notre mémoire n'a traité que les grands principes, sans s'arrêter aux détails techniques. Il y a un détail technique qui nous préoccupe: il s'agit de la procédure d'appel. Celle que prévoit le projet de loi ne nous satisfait guère. Nous craignons fort que les bénéficiaires qui s'estiment lésés seront tellement impressionnés par cette procédure, par les complications liées à la nécessité de se faire représenter en appel, devant les comités de revision, qu'ils n'exerceront pas leur droit de s'y faire entendre.

Il y aurait avantage, selon nous, à adopter un système plus souple. Nous disposons maintenant d'une vaste expérience au sujet de la Loi sur l'assurance-chômage, de ses arbitres et tribunaux arbitraux. Nous vous recommandons de modifier la loi sur ce point afin d'établir un système d'appel plus souple. Il y aurait des commissions d'appel locales: les demandeurs y comparaitraient devant des tribunaux qu'ils connaissent, en même temps que les représentants de leurs patrons. Ils ne seraient pas intimidés comme ils le sont devant les instances supérieures. Après tout, la grande majorité de nos concitoyens n'a pas l'habitude de formalités aussi rigides. Or, dans le cadre d'un système de sécurité sociale qui s'applique à des millions de personnes, la procédure d'appel devrait être si simple que la majorité ne devrait pas hésiter à y recourir s'il semble y avoir lieu de le faire.

Madame la présidente, monsieur le président, messieurs les commissaires, je vous remercie d'avoir bien voulu écouter ce mémoire.

Le PRÉSIDENT (*M. Cameron*): Je vous remercie, monsieur Andras. Voici par ordre chronologique le nom des membres qui désirent poser des questions: M. Munro, le sénateur Donald Smith, MM. Francis, Leboe, Aiken, Lloyd. Y en a-t-il d'autres? MM. Knowles, Basford et Cantelon. Il y en aura sans doute d'autres plus tard. M. Munro, d'abord.

M. MUNRO: Je vous remercie, monsieur le président. Je tiens, à titre personnel, à féliciter le Congrès du Travail du Canada pour le mémoire très positif et très utile qu'il a consacré au projet de caisse de retraite. Il a fait ressortir de façon très positive nombre de facteurs qui contredisent très souvent les thèses de nombre des mémoires que nous avons reçus. Il nous a donc beaucoup aidé, à mon sens, en nous faisant voir l'autre aspect de la question. Le Congrès du Travail du Canada insiste, je le remarque, sur l'aspect rétrograde du projet fédéral de retraites: Pourrait-on m'indiquer, à moi ainsi qu'au comité, certains moyens pour éliminer cet aspect rétrograde?

M. ANDRAS: M. Munro, nous estimons que l'un des moyens, ce serait de passer de l'autofinancement (les bénéficiaires et leurs employeurs y contribuant) à un système alimenté par les revenus généraux de l'État. L'argent proviendrait alors de l'établissement d'un impôt progressif sur le revenu. Ceux qui sont le plus en mesure de le faire paieraient alors que le projet actuel ne les fait contribuer que relativement peu. Il y aurait une autre méthode, bien sûr: ce serait d'établir un système de cotisations variables, ou d'élever le maximum des cotisations de manière que les titulaires de gros revenus versent davantage.

M. MUNRO: Recommandez-vous effectivement l'une de ces mesures, voulez-vous dire que vous préférez l'une d'entre elles?

M. ANDRAS: Notre mémoire recommande expressément l'alimentation de la caisse par les revenus généraux de l'État.

M. MUNRO: Sans apporter cette modification au projet de retraite fédéral, ne pourrait-on pas atteindre ce but en majorant plus tard la pension de vieillesse, si le gouvernement le veut?

M. ANDRAS: Excusez-moi, je crois que je ne comprends pas votre question.